

**Arrêté de délégation de fonctions à
Monsieur SIMON Joël, conseiller municipal**

ARRETÉ n° 11/2026

Madame le Maire de **VY-LES-LURE**,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2122-18,

Vu la délibération n°11/2026 du **20 mars 2026** désignant M. SIMON Joël conseiller municipal délégué,

ARRETE :

Article 1^{er}. - Délégation de fonctions est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire, à **Monsieur SIMON Joël** conseiller municipal délégué pour les domaines suivants :

- **FORÊT**
- **ENVIRONNEMENT**

Article 2. - Dans le champ de sa délégation, **M. SIMON Joël est rattaché à Mme MARCHAL Isabelle, 2^{ème} adjointe**, et assumera les fonctions suivantes :

* Attribution affouage, attribution des lots, entretien des bois.

Article 3. - La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté exclut la signature des actes afférant aux matières déléguées.

Article 4. - Mme le Maire, M. le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6. - Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés, et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet.

Fait à VY-LES-LURE, le 25 mars 2026

Le Maire,

Christine DESCOLLONGES

Notifié à l'intéressé le 26/03/2026
Signature

